

nels miséreux aient le pouvoir de jouir de la prospérité du pays.

[Traduction]

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste combien de fois la Chambre a étudié ce projet de loi au cours de la présente session. Nous nous rappelons évidemment qu'il y a été examiné à maintes reprises pendant la dernière session. C'est la première fois que je prends part au débat et je donne l'assurance à la Chambre que mon intervention sera très brève.

Nous sommes en présence d'une tendance nouvelle au Canada qui va plus ou moins à l'encontre de celle qui s'était fait jour ces dernières années, alors que le nombre des banques canadiennes diminuait sans cesse. Ces mois derniers, il y a eu trois demandes de chartes et il semble que ce soit une excellente chose. À mon avis, cette tendance est un indice de vigueur; il faut s'en féliciter; j'ignore si les banques canadiennes actuelles en éprouveront un peu de désagrément, mais je suis persuadé qu'à la longue, elle favorisera l'économie et l'ensemble de la population.

• (5.40 p.m.)

Selon la Commission royale d'enquête, la concurrence dans les opérations bancaires est indispensable au bon fonctionnement de notre régime financier. On a prétendu qu'il y a déjà assez de concurrence entre les diverses banques de notre pays, mais cette affirmation est discutable, à mon sens. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire que nous avons reçu il y a quelque temps signale deux dangers: les ententes qui pourraient restreindre la concurrence entre les institutions financières et la concentration du régime financier.

Ce n'est pas le moment voulu, monsieur l'Orateur, de discuter la procédure bancaire et le régime financier en général. Nous prévoyons avoir l'occasion de débattre la question de façon plus approfondie lorsque nous étudierons les diverses mesures concernant les banques qui ont été présentées. Plusieurs faits ont suscité de graves préoccupations. En premier lieu, le ministre des Finances (M. Gordon) a annoncé qu'il avait l'intention de proposer des amendements qui interdiraient aux gouvernements provinciaux de détenir des actions bancaires. Le sujet peut être considéré comme dépassant un peu la portée du projet de loi à l'étude, mais il s'ensuit que les gouvernements provinciaux ne pourraient investir aucuns fonds dans les actions de la banque projetée, si on lui accordait une charte. Le ministre des Finances sait très bien qu'en saisissant la Chambre de cette proposition, il soulèvera beaucoup d'opposition. Il suscitera de vives critiques parce que, nous en sommes

persuadés, c'est une chose qui ne devrait pas se faire; le ministre ne devrait pas défendre aux gouvernements provinciaux d'acheter des actions bancaires. Selon nous, c'est une violation des droits des représentants élus du peuple, à un autre palier de gouvernement, que de présenter pareille mesure. C'est une des choses qui cause beaucoup d'inquiétude et nous y songeons alors que nous discutons de la présente mesure.

L'autre élément est l'initiative prise à l'autre endroit à l'égard de demandes comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. Comme on l'a signalé, trois demandes ont été présentées à l'autre endroit, pendant la dernière session. Il semble qu'on a accepté deux demandes sans s'y opposer sérieusement, mais qu'on a rejeté la troisième. Quand le rapport du comité des banques et du commerce de l'autre endroit a été examiné, l'une des demandes a été rejetée et la question a été renvoyée au comité. Ce qui est intéressant, monsieur l'Orateur, c'est que la demande de la *Bank of British Columbia* a été déferée par l'autre endroit au comité des banques et du commerce. Ensuite, le Sénat a immédiatement pris un long congé. Les membres de l'autre endroit ne semblent pas très désireux de mener cette demande à terme, du moins pas autant que les deux autres demandes. Ces choses semblent assez étranges. Certaines considérations peuvent peut-être être mises en doute, mais ce point semble assez étrange.

D'autres aspects de ce bill me semblent intéressants. On a dit que la banque avait l'intention d'établir son siège social à Vancouver. Nous reconnaissons tous l'essor prodigieux que prend la Colombie-Britannique. Cette province mérite bien une chose de ce genre. J'estime que c'est une excellente chose en ce qui concerne cette mesure. En outre, les administrateurs sont des résidents du Canada. C'est là encore une chose louable, car dans le passé, on s'est beaucoup opposé à l'acquisition par des étrangers d'entreprises et d'industries canadiennes. C'est donc là un aspect attrayant de cette mesure.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'estime souhaitable de multiplier les établissements bancaires au Canada. Je ne m'oppose pas d'une façon particulière à ce bill sauf pour une raison, mentionnée plusieus fois ici et traitée plus à fond par l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) durant la dernière session, ce dernier avait signalé en effet que cette banque pourrait peut-être devenir le bureau de gros pour les débouchés de détail de la *Laurentide Finance Company*. C'est là une question discutable. Nous nous demandons si c'est souhaitable. En cas d'abus, cela pourrait avoir de graves répercussions sur notre population et notre économie. Néan-

[M. Perron.]